

19 février 2024

(24-1480)

Page: 1/4

**Conférence ministérielle
Treizième session
Abou Dhabi, 26-29 février 2024**

Original: anglais

DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE ET LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DÉCLARATION DES COORGANISATEURS DES DISCUSSIONS STRUCTURÉES

Addendum

Le présent addendum contient l'Actualisation du plan de travail dans le cadre des discussions structurées, qui accompagne la Déclaration des coorganisateur des discussions structurées distribuée dans le document [WT/MIN\(24\)/11](#).

ACTUALISATION DU PLAN DE TRAVAIL DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS STRUCTURÉES

1.1. La Déclaration ministérielle de 2021 sur le commerce et la durabilité environnementale, établie dans le cadre des Discussions structurées, décrit les objectifs, la portée et les thèmes des travaux menés dans ce cadre. Au cours des deux dernières années, sa mise en œuvre a été guidée par le plan de travail dans le cadre des Discussions structurées pour 2022 et par la communication présentée par les coorganisateur des Discussions structurées à l'occasion de la réunion de bilan de haut niveau tenue le 2 décembre 2022.¹ L'actualisation de ce plan de travail vise à rendre compte des progrès accomplis et de l'évolution des discussions ainsi qu'à orienter les travaux en vue de définir de possibles mesures concrètes ou recommandations d'ici à la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14). À l'avenir, le plan de travail pourra faire l'objet de nouvelles adaptations pour ménager une certaine flexibilité et améliorer l'efficacité des travaux menés dans le cadre des Discussions structurées.

1.2. Les travaux se poursuivront dans le cadre de réunions plénières formelles et de quatre groupes de travail informels, qui sont dirigés d'une manière inclusive et transparente par des facilitateurs, en coordination avec les coorganisateur. Sur la base des résultats de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13), les Discussions structurées et ses groupes de travail continueront de travailler pour obtenir des résultats tangibles et définir des mesures concrètes que les Membres participants pourraient prendre individuellement ou collectivement.

1.3. Les groupes de travail continueront aussi à suivre l'évolution de la situation à l'OMC et dans les instances internationales afin que les différentes discussions puissent se renforcer mutuellement. Les efforts visant à soutenir les travaux multilatéraux du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) et d'autres organes de l'OMC se poursuivront et seront intensifiés en vue de refléter les résultats, les idées et les progrès pertinents découlant des discussions tenues dans le cadre des groupes de travail.

¹ Documents: Déclaration ministérielle dans le cadre des Discussions structurées ([WT/MIN\(21\)/6/Rev.2](#) – 14 décembre 2021); Plan de travail dans le cadre des Discussions structurées pour 2022 ([INF/TE/SSD/W/17/Rev.1](#) – 18 février 2022); et Communication des coorganisateur des Discussions structurées ([INF/TE/SSD/W/21](#) – 30 novembre 2022).

1.4. Les questions d'orientation destinées aux réunions des quatre groupes de travail incluront des éléments communs tels que la transparence, les meilleures pratiques et les possibilités en matière d'élaboration des politiques, et les perspectives de développement, entre autres. On s'efforcera particulièrement de favoriser les complémentarités entre les groupes de travail et de faire en sorte que les approches des discussions soient inclusives. Les groupes de travail identifieront les défis et les possibilités en matière de commerce pour contribuer à la durabilité environnementale, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres, et notamment les MPME. Les Membres examineront les types d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique qui peuvent aider à surmonter des défis particuliers et s'efforceront d'identifier les domaines dans lesquels l'OMC et ses Accords peuvent apporter un soutien.

1.5. En 2024, après la CM13, une réunion plénière et trois dates de réunions des groupes de travail informels sont prévues. Les dates provisoires des réunions figurent en annexe. Une approche flexible sera suivie en ce qui concerne l'organisation et le nombre de réunions des quatre groupes de travail, en fonction de leurs besoins respectifs. Les groupes de travail poursuivront leurs travaux comme il est indiqué ci-après.

1.6. Le Groupe de travail sur les mesures climatiques liées au commerce procèdera à un échange de données d'expérience sur l'utilisation de ce type de mesures en vue d'atteindre des objectifs liés aux changements climatiques, et poursuivra la discussion sur la manière dont le commerce et l'environnement peuvent se renforcer mutuellement. Il complètera l'échange de données d'expériences en identifiant des manières concrètes de renforcer la coopération et en s'appuyant sur les efforts techniques menés dans le cadre d'autres instances internationales en ce qui concerne les mesures climatiques liées au commerce. À cette fin, il se concentrera sur des objectifs climatiques spécifiques, y compris la transition vers des énergies propres et l'adaptation aux changements climatiques, tout en accordant une attention particulière aux perspectives des pays en développement. Le Groupe de travail s'appuiera sur les discussions menées dans le cadre des autres groupes de travail et les complètera, afin de traiter ces questions de manière exhaustive.

1.7. Le Groupe de travail sur les biens et les services environnementaux continuera de suivre une approche fondée sur les objectifs et examinera les questions sectorielles liées à la promotion et à la facilitation des échanges de biens et services environnementaux, ainsi qu'à l'identification des technologies respectueuses du climat. Une attention particulière sera accordée aux questions qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Dans les cas où cela sera approprié, le Groupe de travail examinera des approches intersectorielles relatives aux biens et services environnementaux. Dans le cadre de l'objectif consistant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, il poursuivra ses travaux sur les énergies renouvelables et intégrera d'autres secteurs ou technologies liés aux changements climatiques, y compris à l'adaptation à ces changements et à l'atténuation de leurs effets. Il continuera d'élaborer le résumé analytique en tant que document final, incluant des listes indicatives des biens et services pertinents, des obstacles au commerce, y compris les obstacles non tarifaires, et des goulets d'étranglement des chaînes d'approvisionnement, des perspectives de pays en développement, et des possibilités et approches relatives à la promotion et à la facilitation des échanges de ces biens et services ainsi qu'à l'examen d'autres mesures concrètes que les Membres pourraient prendre.

1.8. Le Groupe de travail sur l'économie circulaire/la circularité poursuivra ses travaux sur les questions commerciales liées à l'économie circulaire tout au long du cycle de vie des produits. En ce qui concerne la liste exemplative et non exhaustive des travaux pouvant être menés à l'avenir, qui figure dans le tableau 5 du document final de l'exercice d'inventaire², les Membres hiérarchiseront leurs travaux sur la base des aspects de l'économie circulaire liés au commerce identifiés dans ce document – transparence; normes et réglementations; facilitation des échanges; gestion des déchets; renforcement des capacités et assistance technique; technologies et autres aspects liés au commerce pour la coopération. Les Membres approfondiront leur compréhension de différentes approches de l'économie circulaire et feront part de leurs expériences pertinentes en matière de politiques. Pour mener ces travaux, le Groupe de travail pourra adopter une approche sectorielle.

1.9. Le Groupe de travail sur les subventions poursuivra ses travaux sur les effets positifs et négatifs potentiels des subventions sur l'environnement, ainsi que sur leurs incidences commerciales. Pour compléter les discussions sur les subventions agricoles et les subventions liées la transition vers une

² Exercice d'inventaire: Aspects relatifs au commerce et à la politique commerciale tout au long du cycle de vie des produits – [WT/MIN\(24\)/11/Add.4](#).

économie sobre en carbone, il continuera de suivre une approche ciblée et équilibrée et examinera aussi d'autres types de subventions, y compris les subventions relatives aux biocarburants et les subventions industrielles. Le Groupe continuera de compiler les données d'expérience et les considérations relatives à la conception des subventions dans un document final, en mettant l'accent sur l'identification des meilleures pratiques et l'élaboration de recommandations concernant l'amélioration de la transparence et de la disponibilité des données.

Annexe

Dates provisoires des réunions prévues en 2024 après la CM13

Date	Réunion dans le cadre des Discussions structurées
15 et 16 avril	Groupes de travail
14 et 17 juin	Groupes de travail
29 et 30 octobre	Groupes de travail
28 novembre	Réunion plénière
